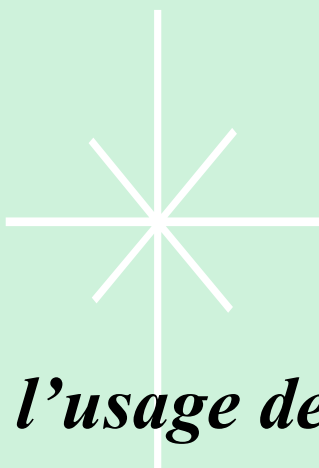
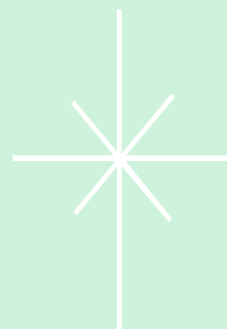


***Exemple de
contrat d'accueil***



***Proposé à
l'usage des Parents et des
Assistantes Maternelles***



1^{er} SEPTEMBRE 2009

SOMMAIRE

APPRENDRE A CONNAITRE L'ENFANT	Page 3
✓ Habitudes de sommeil	Page 3
✓ Habitudes alimentaires	Page 3
✓ Cadre éducatif - Activités d'éveil	Page 4
✓ Comportement de votre enfant	Page 6
✓ Hygiène et propreté	Page 6
✓ Autres	Page 6
 SANTE DE L'ENFANT	 Page 7
 SIGNATURE	 Page 8

Ce document est à remplir en lien avec « le guide pratique à l'usage des parents et des assistants maternels agréé (es) » de la DPDS service PMI.

DPDS : Direction de la prévention et du développement social.

PMI : Protection Maternelle et Infantile

Ce guide est disponible sur le site du Conseil Général (et éventuellement dans les relais).

APPRENDRE À CONNAITRE L'ENFANT

L'échange autour des thèmes abordés ci-dessous permet de faciliter le dialogue entre l'assistant(e) maternel(le) et les parents afin :

- ❖ d'instaurer dès le début un climat de confiance
- ❖ de respecter le rythme propre à chaque enfant
- ❖ de préciser la place et l'individualité de chacun.

En fonction de l'évolution de l'enfant, ces points seront à réévaluer.



HABITUDES DE SOMMEIL

- ✓ Les signes annonciateurs du sommeil :

.....
.....

- ✓ Les heures habituelles d'endormissement et la durée de la (ou des) période(s) de sommeil :

.....
.....

- ✓ Les habitudes ou les objets nécessaires pour l'endormissement de l'enfant (doudou, sucette, autres habitudes à décrire : obscurité, gêne vis à vis du bruit.....) :

.....
.....

RAPPEL : *Bébé doit être couché sur le dos, sans oreiller ni couverture, et dans une chambre à température modérée (19 à 20° C).*

HABITUDES ALIMENTAIRES

Le repas est un temps fort de l'accueil, il doit être un moment de détente, de plaisir de convivialité.

Nombre de repas par jour au domicile de l'assistant(e) maternel(le) et à quels horaires approximatifs :

.....
.....

A-t-il une allergie alimentaire connue ? Précisez laquelle :

.....
.....

- ✓ Avez-vous des interdits alimentaires ? Précisez lesquels :

.....
.....

- ✓ Quelle est votre position concernant les grignotages, sucreries, etc.... ?

.....
.....

Pour le nourrisson

Quelles sont ses habitudes pour prendre son biberon ?

.....
Quelle quantité de lait boit-il ?

.....
A quelle température aime-t-il son biberon ?

.....
Est-il sujet aux régurgitations ?

.....

Pour l'enfant plus grand

Mange-t-il seul ?

.....
Voulez-vous qu'il goûte à tout ?

.....
Ses repas sont-ils mixés, en petits morceaux, .. ?

.....
Cuisine familiale ou petits pots ?

.....

REMARQUE : *Un échange régulier entre parents et assistant(e) maternel(le) doit permettre de veiller à l'équilibre alimentaire de l'enfant.*



CADRE EDUCATIF

✓ Limites à poser à l'enfant, valeurs éducatives :

.....
.....
.....
.....

ACTIVITES D'EVEIL



En concertation avec les parents, l'assistant(e) maternel(le) sera à l'écoute des souhaits éducatifs des parents pour favoriser l'épanouissement physique, psychologique et affectif de l'enfant.

ATTENTION : *il est préférable d'informer les parents des projets de sorties au préalable.*

✓ Quelle place accordez-vous aux sorties ?

.....
.....

✓ Pour le tout-petit, dans quelles positions et où se sent-il le plus à l'aise pour jouer ?

.....
.....

REMARQUE : *Bébé a besoin d'attention : sourires, paroles, regards, caresses, comptines, etc....et de liberté de mouvement.*

✓ Avec quoi votre enfant aime-t-il jouer ?
.....
.....

✓ Quelles activités préfère-t-il ? (Puzzles, dessin, peinture, livres, poupées, voitures, etc....)
.....
.....

✓ Acceptez-vous que votre enfant regarde la télévision, et/ou des cassettes vidéo, et à quel rythme ?.....
.....

✓ Acceptez-vous que l'assistant(e) maternel (le) photographie l'enfant pendant les heures d'accueil ?.....
.....

✓ **Activités du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s :**

Une professionnelle de la petite enfance accueille les assistant(e)s maternel(le)s dans le cadre du Relais.

Outre les activités réalisées avec son assistant(e) maternel (le), acceptez-vous que votre enfant participe aux activités du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s, sous réserve d'en être préalablement informés.

(Modèle Annexe 3)

Accord des parents : OUI NON

✓ **La halte-garderie :**

Elle contribue à la socialisation de l'enfant et répond à certains de ses besoins, tels que le jeu et la communication avec des enfants de son âge.

Les parents peuvent souhaiter que l'enfant bénéficie de ce mode de garde pendant le temps d'accueil chez l'assistant(e) maternel(le).

OUI NON

Si oui, à quel rythme ?

Les déplacements de l'enfant seront assurés par :

L'assistant(e) maternel(le) OUI NON
Les parents OUI NON

Le paiement de la halte-garderie sera assuré par :

L'assistant(e) maternel(le) OUI NON
Les parents OUI NON

La rémunération de l'assistant(e) maternel(le) sera maintenue pendant le temps de la halte-garderie :

OUI NON



COMPORTEMENT DE VOTRE ENFANT



- ✓ Comment se comporte votre enfant ?
 - Avec les autres enfants :
 - Avec les personnes inconnues :
- ✓ Comment se fait-il comprendre ?
- ✓ Dans quelles circonstances pleure-t-il ?
- ✓ Comment le consolez-vous ?
- ✓ Observations :
-
-
-

HYGIENE ET PROPRETE

- ✓ Votre enfant porte-t-il des couches ?
- ✓ A quels moments de la journée ?
- ✓ Où en est-il de son acquisition de la « propreté » (pot, WC,...) ?

***ATTENTION :** Pour un début d'acquisition de la propreté, l'âge moyen se situe autour de 18 mois correspondant à une maturité physiologique et psychologique de l'enfant avec des variations individuelles.*

AUTRES



Les évolutions et modifications des choix éducatifs fondamentaux concernant l'enfant feront l'objet d'un échange régulier entre les parents et l'assistant(e) maternel(le).
 Autres observations dont vous souhaitez informer l'assistant(e) maternel(le) :

.....

.....



Le décret N°2007-1111 du 17 juillet 2007 suspend l'obligation vaccinale du BCG pour les enfants de moins de 6ans accueillis.

Les parents s'engagent à fournir les renseignements médicaux suivants :
(Modèle Annexes 1 et 2)

Dates des vaccinations.....
⇒ Allergies.....

En cas d'accident ou de maladie subite, l'assistant(e) maternel(le) doit prévenir les parents le plus tôt possible et appeler le médecin traitant de l'enfant si possible.

Docteur :☎.....

Docteur :☎.....

En cas d'urgence, l'enfant sera conduit :

Au centre hospitalier:.....☎.....

A la clinique :☎.....

Numéros d'urgence :

- ☎ **Pompiers : 18 ou depuis un portable : 112**
- ☎ **S.A.M.U : 15**
- ☎ **Centre anti-poisons de Lyon 04 72 11 69 11**

De plus, l'assistant(e) maternel(le) est tenu(e) de déclarer sans délai au Service de la Protection Maternelle et Infantile tout accident grave survenu au mineur dont il(elle) a la garde.

L'assistant(e) maternel(le) accepte d'accueillir l'enfant en cas de maladie :

- OUI NON

Sauf en cas de contre-indication médicale pour l'accueil des autres enfants.

L'enfant reste le centre d'intérêt de chacun

↪ **Le Contrat de travail est établi en double exemplaire à parapher à chaque page et à signer par les deux parties:**

Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé ».

Fait à :
Le :

Signature des employeurs :

Signature de l'assistant(e) maternel(le) :

Mère :

Père :